



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2019-
2024

VALEURS

INTÉGRITÉ

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté et la transparence. Elle favorise la confiance des membres et des parties prenantes. Les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté, la droiture et les principes moraux.

RESPECT

Le respect se manifeste par la considération qu'accorde l'Ordre à toutes les organisations et personnes avec qui il interagit. Le respect porte notamment sur les valeurs, les opinions et les idées des autres.

COMPÉTENCE

La compétence repose notamment sur les connaissances, les habiletés et le jugement professionnel. Elle suppose la rigueur, le souci de la qualité et la responsabilisation. L'Ordre s'assure d'agir avec compétence dans ses prises de position et ses actions.

COLLABORATION

La collaboration est l'esprit qui guide les actions de l'Ordre à l'interne comme à l'externe. L'Ordre cherche à collaborer avec les acteurs externes de son secteur et promeut la collaboration au sein de ses équipes internes.

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

L'efficacité consiste à atteindre les résultats attendus, l'efficience consiste à atteindre des résultats en utilisant les ressources d'une manière optimale. L'Ordre s'assure d'atteindre ses objectifs organisationnels tout en gérant ses ressources de façon productive.

ÉQUILIBRE

L'équilibre consiste à trouver un juste milieu entre l'adhésion à des principes et l'application de ces derniers dans un contexte caractérisé par de multiples considérations de nature économique, sociale, politique et culturelle.

ENJEU 1

L'Ordre doit encadrer l'exercice de la profession et soutenir la qualité de la pratique en tenant compte des risques pour le public et en adoptant une approche préventive.

La façon de protéger le public a grandement évolué au cours des dernières années au sein des organismes de réglementation. L'Ordre doit moderniser son approche afin d'y intégrer la gestion des risques, la prévention et l'adoption de normes et de mesures proportionnées aux réels problèmes identifiés et à corriger. L'Ordre doit mieux délimiter son champ d'action et éviter les interventions qui ne sont pas raisonnablement liées à l'objectif de protéger le public ou qui ne s'inscrivent pas dans l'intérêt du public. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu.

STRATÉGIES

- 1 Revoir les normes professionnelles en fonction de leur réel impact sur la protection du public et les appliquer dans un esprit d'accompagnement des médecins vétérinaires vers une pratique de qualité axée surtout sur leurs compétences et sur l'exercice de leur jugement professionnel.
- 2 Revoir l'approche, les outils et le processus d'inspection professionnelle afin d'axer les inspections sur l'évaluation des compétences et d'exercer une surveillance de l'exercice plus efficace, efficiente et soutenant les membres dans l'expression de leur compétence professionnelle.
- 3 Promouvoir l'autonomie des professionnels dans l'ensemble des secteurs en les informant davantage afin qu'ils comprennent et qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs responsabilités professionnelles dans leur milieu de travail et d'intervenir au besoin auprès des entités concernées.
- 4 Tenir compte des données provenant de l'inspection professionnelle, de l'assurance-responsabilité et du Bureau du syndic pour faire de la prévention auprès des membres en mettant sur pied diverses initiatives.
- 5 Diffuser davantage d'information sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre de médecin vétérinaire, et informer le grand public des risques liés à certaines pratiques et approches proposées par des non-médecins vétérinaires, le tout dans une optique de favoriser la santé et le bien-être animal.

VISION

L'Ordre est efficace et reconnu pour son leadership et son approche pragmatique qui favorise l'accès le plus grand possible aux services vétérinaires.

MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. À cette fin, l'Ordre encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires, dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.

ENJEU 2

L'accessibilité aux services vétérinaires est de plus en plus compromise.

L'accès aux services vétérinaires est souvent compromis en fonction de critères économiques, régionaux ou selon les espèces concernées. Les effectifs vétérinaires de même que la hausse du coût des services vétérinaires, engendrée notamment par les avancées technologiques et par les dépenses accrues qu'assument les établissements vétérinaires, compromettent l'accessibilité des services pour certains clients. L'accessibilité est aussi de plus en plus en péril dans les régions éloignées des grands centres urbains. Enfin, l'accessibilité varie beaucoup en fonction des secteurs de pratique. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu d'accessibilité.

STRATÉGIES

- 1 Favoriser l'utilisation à leur plein potentiel des personnes autorisées en matière de délégation d'actes vétérinaires et autres responsabilités.
- 2 Favoriser l'intégration des diplômés en médecine vétérinaire de l'extérieur du Québec.
- 3 Clarifier, mettre à jour et communiquer le cadre d'application de la télémédecine en médecine vétérinaire.
- 4 Collaborer de façon plus étroite avec la Faculté de médecine vétérinaire sur le dossier des admissions et sur le cursus universitaire.
- 5 Revoir l'encadrement et les exigences de l'Ordre susceptibles d'avoir un effet adverse sur l'accessibilité aux soins et apporter les ajustements requis.

ENJEU 3

L'Ordre aurait avantage, dans la poursuite de sa mission, à exercer un leadership plus affirmé sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal.

Les acteurs du milieu universitaire et des associations professionnelles, les propriétaires d'animaux ainsi que les autres parties prenantes observent que l'Ordre pourrait exercer davantage le leadership que lui confèrent sa réputation, sa crédibilité et son expertise pour se positionner sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal. L'OMVQ souhaite également assumer le rôle sociétal attendu des ordres professionnels. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu de leadership.

STRATÉGIES

- 1 Prendre position sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal, en fonction d'une politique de positionnement claire.
- 2 Doter l'Ordre de ressources expertes afin d'alimenter la production d'un nombre accru de positions solides et bien documentées sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal.
- 3 Développer un processus efficace pour l'adoption de positions publiques.
- 4 S'assurer que les communications externes de l'Ordre satisfont les attentes les plus élevées de ses divers publics.

ENJEU 4

La gouvernance et la gestion de l'Ordre nécessitent une mise à jour.

Les pratiques de gouvernance et de gestion de l'Ordre nécessitent une révision. Les nouvelles dispositions du Code des professions doivent être intégrées dans le système de gouvernance tandis qu'un investissement conséquent doit être consenti en vue d'accroître l'efficacité du travail de l'équipe des employés et d'exploiter à leur plein potentiel les technologies de l'information. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu.

STRATÉGIES

- 1 Revoir l'ensemble de la gouvernance de l'Ordre et mettre en œuvre les changements requis par les nouvelles dispositions du Code des professions.
- 2 Identifier et mettre en place des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de chacune des fonctions de l'Ordre (syndic, admission, inspection professionnelle, etc.).
- 3 Investir dans les ressources humaines.
- 4 Mettre à niveau les outils et systèmes informatiques.
- 5 Maintenir une gestion administrative et financière saine et efficace de l'Ordre.

ENJEU 5

Le cadre réglementaire de l'Ordre doit évoluer en fonction du contexte sociétal et des changements dans l'environnement professionnel.

La réglementation de l'Ordre n'a pas fait l'objet d'une mise à jour régulière au cours des dernières années, bien que la profession et le contexte sociétal dans lequel elle s'exerce connaissent des changements importants et constants. En outre, la médecine vétérinaire s'exerce dans des domaines de pratique variés où plusieurs lois et règlements, tant provinciaux que fédéraux, trouvent application dans un univers en évolution. Le cadre réglementaire a donc besoin d'être mis à jour et la vigilance des tendances législative et réglementaire doit s'exercer en continu.

STRATÉGIES

- 1 Mettre à jour la réglementation de l'Ordre en veillant à ce que le cadre réglementaire applicable à la profession assure la protection du public.
- 2 Suivre l'évolution des lois et règlements ayant un impact sur l'exercice de la profession.